



# Rapport de la Commission des finances au Conseil communal de la Ville de Pully

## Préavis No 19-2020 - Budget de l'année 2021

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### Préambule

Comme l'an dernier, la Commission permanente des finances (Cofin), composée de Mmes et MM. Y. Baez (suppléante), J.-D. Briod, E. Campiche Ruegg (suppléante), J.-R. Chavan (suppléant), P. F. Clerc, G. Cuche, A. Ganty, M. Godart, C. Guillen, J.-M. Marlétaz, S. Micolot, A. Ogay, A. Schranz, Ph. Slama, M. Torti (suppléant), B. Yersin (suppléant) et R. Pfister (président), s'est à nouveau organisée en sous-commissions par Direction, dans le but de donner plus de profondeur à ses analyses. Les rapports de ces sous-commissions font partie intégrante du présent rapport et en complètent les constats.

La Cofin s'est réunie le 17 novembre 2020 pour étudier le préavis no 19-2020, ainsi que pour prendre connaissance du préavis d'intention no 20-2020 relatif au plan des investissements 2020-2024. Elle tient à remercier M. le syndic G. Reichen, et M. le chef du Service des finances C.-A. Chuard pour la qualité des informations fournies dans les préavis et les renseignements complémentaires donnés pendant la séance, à laquelle M. le secrétaire municipal Ph. Steiner et Mme M. Parracho, du Service des finances, ont également assisté.

### Etude du préavis

#### Résultat général

Depuis 2 ans, nous constatons, notamment en raison de l'explosion des reports de charges cantonales sur les communes, et sur Pully en particulier, un résultat très défavorable du budget communal. En 2021, la situation générale restant identique, le déficit du compte de fonctionnement devrait continuer à se creuser dangereusement, comme le montre le tableau ci-dessous.

Mios de CHF	Budget 2021	Budget 2020	Comptes 2019
Charges totales	173,0	166,5	171,0
Report de charges cantonales	95,2	90,3	91,5
Autres charges	77,8	76,2	79,5
Revenus	156,3	156,8	160,3
Résultat	-16,7	-9,7	-10,7

A remarquer que le budget 2020 tient compte d'un taux communal d'imposition de 63 points. Les comptes 2020, pénalisés par le référendum du 27 septembre 2020, devraient présenter un excédent de charges de CHF 11,6 mios environ.

Le cumul de déficits de cet ordre ne sera pas supporté longtemps, leur conséquence étant une marge d'autofinancement négative. Dans la mesure où les charges maîtrisables ne semblent plus contenir de marge de compression significative sans une remise en question en profondeur des structures et des prestations de l'Administration, il est absolument primordial de trouver rapidement une solution du problème des charges péréquatives.

#### Effectif du personnel

Pour 2021, le budget prévoit une augmentation de 0,85 ETP provenant de l'ajustement de divers postes ou de décisions antérieures de notre Conseil (Musée Ramuz) prises dans un contexte économique plus favorable. La Commission des finances estime que les mutations proposées pour 2021 peuvent être admises.

#### Analyse des charges

Globalement, les **charges maîtrisables** augmentent de 0,9 % par rapport au budget 2020 et de 1,2 % par rapport aux comptes 2019. Les marges de compression ont apparemment été consommées et tout effort supplémentaire aurait un impact négatif sur les prestations à la population. Ni la Municipalité ni la Commission des finances ne souhaitent encore franchir ce pas. Les charges de personnel ne comprennent ni indexation ni augmentations statutaires. Après un recul en 2020, les achats de biens, services et marchandises seront à nouveau en légère hausse en 2021. Les aides et subventions augmenteront de 2,8 % par rapport à 2020, notamment en raison de l'ouverture de la garderie des Boverattes.

Comme en 2019 et en 2020, l'essentiel du déficit global provient de l'évolution des **reports de charges cantonales** et de la péréquation de la contribution de Pully au **système péréquatif cantonal**.

Mios de CHF	Budget 2021	Budget 2020	Décompte final 2019
Facture sociale	41,2	39,1	39,9
Autres charges péréquatives	16,4	14,8	16,9
Total	57,6	53,9	56,8

Les acomptes sur la facture sociale inclus dans le budget 2021 sont supérieurs de 3,2 % aux montants de 2019, alors que la facture totale à la charge des communes vaudoises a diminué de 1,2 % suite à l'accord entre le Conseil d'Etat et l'UCV d'août 2020. Cet accord n'arrange donc en rien les affaires de notre commune, bien au contraire.

Les charges non maîtrisables comprennent également la part de la Ville de Pully dans le financement des transports publics (CHF 9,9 mios en 2021). Au total, les reports de charges cantonales devraient donc atteindre CHF 67,8 mios en 2021, soit 48,4 points d'impôts. **Seuls 12,6 points d'impôts sur les 61 demandés au contribuable restent à disposition de la Ville de Pully pour financer les tâches réellement communales!**

**Retenons que Pully est de loin la commune la plus contributrice dans la péréquation cantonale, tant en chiffres absolus (CHF 57,6 mios contre CHF 24,4 mios pour Lausanne ou encore - CHF 15,0 mios pour Yverdon) que par habitant (CHF 3'112 contre CHF 175 pour Lausanne ou - CHF 496 pour Yverdon) ou qu'en points d'impôts (41,3 contre 4,1 pour Lausanne ou - 19,2 pour Yverdon).**

Le système ne se satisfait pas de prendre aux riches pour donner aux pauvres, mais il transforme les riches en pauvres et les pauvres en riches. En effet, le chiffre déterminant pour savoir ce que chaque commune a à sa disposition pour servir sa population est le montant qui lui reste par habitant et par point d'impôt après péréquation et facture sociale. Ce montant est de CHF 26.63 à Pully (18'472 habitants), forte contributrice, et de CHF 45.49 à Renens (30'883 habitants), fort bénéficiaire de la péréquation. Toutes choses demeurant égales par ailleurs, Pully devrait relever son taux d'imposition à plus de 86 points (+ 41 %) pour avoir le même montant que Renens (78,5 points) à disposition par habitant pour financer les prestations à sa population

Enfin, avec l'augmentation de la dette les charges d'intérêts passifs repartent à la hausse. Les taux restent heureusement très bas, situation qui devrait perdurer au moins encore une année. Suite au bouclage de divers crédits d'investissement, les charges d'amortissements se retrouvent au niveau des comptes 2019.

### Analyse des revenus

Mios de CHF	Budget 2021	Budget 2020	Comptes 2019
Impôts	96,8 (61 pts)	98,2 (63 pts)	99,8 (61 pts)
Parts à des recettes cantonales sans affectation	3,4	3,4	3,1
Revenus non fiscaux	43,9	43,5	46,3
Total (sans les revenus internes)	145,1	145,1	149,2

A taux d'imposition égal, les revenus d'impôts 2021 sont légèrement supérieurs à ceux du budget 2020, mais nettement inférieurs aux comptes 2019. On trouve là les effets du Covid-19 (CHF 3,1 mios). Le recul de l'impôt sur le revenu des personnes physiques en raison du Covid-19 est compensé par une hausse de l'impôt sur la fortune suite à l'amélioration des marchés boursiers. Situation analogue du côté des sociétés: l'impôt sur le capital est en forte hausse, l'impôt sur le bénéfice net qui peut en être déduit reculant en raison du Covid-19.

### Marge d'autofinancement et endettement

La marge d'autofinancement, soit la capacité de la Commune à financer ses investissements sans recourir à l'emprunt, continue de chuter: - CHF 1,9 mios en 2019, - CHF 5,2 mios en 2020, - CHF 12,1 mios en 2021. Le compte de fonctionnement ne présente plus guère de marge de compression substantielle et les hausses d'impôt sont refusées par les électeurs. Les investissements votés se limitent déjà à l'essentiel, et le moment serait conjoncturellement très mal choisi pour les comprimer encore plus. Il est donc indispensable que le Canton admette qu'il est temps qu'il assume financièrement sa politique sociale et que les excès actuels du système péréquatif vaudois soient corrigés. La Commission des finances approuve les démarches de la Municipalité dans ce sens (rejet de l'accord entre le Conseil d'Etat et l'UCV d'août 2020, report du paiement du 4<sup>ème</sup> acompte de la facture sociale, recours contre le décompte 2019 de cette même facture sociale, soutien à l'initiative SOS Communes).

La conséquence de l'insuffisance de la marge d'autofinancement est un accroissement de la dette consolidée, qui devrait atteindre quelque CHF 160 mios à fin 2021. Il est généralement admis que la dette n'est considérée comme critique que lorsqu'elle atteint le double des recettes courantes, soit environ CHF 300 mios pour la Commune de Pully. Il va toutefois sans dire que tout doit être entrepris pour éviter d'en arriver là.

### Budget de la CISTEP

Ce budget, qui prévoit une participation de Pully de CHF 123'400.-, n'appelle pas de commentaire. La mise à jour de la STEP de Pully (micropolluants) a désormais été décidée et le rattachement complet de Pully à la STEP de Lausanne abandonné.

## Conclusion

Soutenant la Municipalité dans sa gestion rigoureuse des finances de la Commune, la Commission des finances, à l'unanimité de ses 11 membres, recommande donc au Conseil communal

1. d'approuver le projet de budget pour l'exercice 2021 dont le résumé, est le suivant :

○ Total des charges	CHF 173'033'700.00
○ Total des revenus	CHF 156'312'200.00
○ Excédent de charges	CHF 16'721'500.00

après

○ Amortissements	CHF 5'515'600.00
○ Attributions aux fonds de réserve et de renouvellement	CHF 420'600.00
○ Prélèvements sur les fonds de réserve et de renouvellement	CHF 1'873'800.00

2. d'approuver le projet de budget d'équipement et de modernisation des réseaux des Services Industriels (Budget EMR) CHF 1'000'000.00

3. d'approuver le budget 2021 de la Commission intercommunale de la STEP de Lausanne (CISTEP)

Pully, le 28 novembre 2020

Pour la Commission des finances :



Richard Pfister, président

**VILLE DE PULLY**  
**COMMISSION DES FINANCES**  
**BUDGET 2021**

**RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION « DAGF »**

MM. Carlos Guillen, Pierre François Clerc et Servais Micolot

Monsieur le Président de la COFIN,

Les membres de la sous-commission ont analysé les positions budgétaires 2021 qui leur ont été imparties (DAGF) de manière individuelle et se sont concertés oralement.

En préambule, il est à noter que seules de très légères augmentations sur une très faible minorité de positions ont été décelées.

Lors de la séance de la COFIN du 17 novembre 2020, les réponses aux quelques questions des membres de cette sous-commission furent données. Nous vous prions par conséquent de trouver ci-après quelques remarques :

- **153 Musée / compte 3102.02 « Publicité musées » / budget 2021 CHF 132'000.-**

Au regard de la situation découlant de la crise sanitaire liée au COVID19, nous demandons que ces investissements soient engagés avec toutes les garanties demandées, à savoir : Aucun risque d'annulation de la manifestation ou la garantie d'annulation sans frais de la ou des campagnes publicitaires qu'elles soient réservées ou confirmées par le prestataire.

- **153 Musée / compte 3119.03 « Frais de fournitures villa romaine » / budget 2021 CHF 00,00**

Nous avons noté qu'aucun budget n'est demandé pour 2021 contrairement aux autres années. Nous espérons qu'aucune dépense de ce type ne sera faite, ni voire de report sur un autre compte.

En conclusion, le groupe DAGF est d'accord avec le budget 2021 pour la partie qui lui incombe. Il recommande toutefois à l'ensemble des services communaux concernés de veiller à une grande rigueur dans l'engagement de toute dépense. La situation financière de notre ville s'étant fortement péjorée ces dernières années et les conséquences négatives à court et moyen termes liées à la crise du COVID-19, nous enjoignons à être prudents pour ces prochains mois avec la bourse communale.

Le rapporteur pour le groupe :

Servais Micolot

Pully, le 23 novembre 2020

## Rapport de la sous-commission DDGS

### **Préavis No 19 - 2020 – Budget de l'année 2021**

Membres de la sous-commission :

André Ogay, Marco Torti, Bertrand Yersin

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres de la Commission des finances,

Nous n'avons pas jugé nécessaire de tenir une réunion préparatoire. Chaque commissaire a analysé le budget et s'est préparé en conséquence.

Nous avons parcouru les pages des chapitres 17 (p 8 à 10), 3 (p 16 à 21), 512 (p 32 à 33), 58 (p 37 à 38) et 74 (43 à 44) et réuni nos questions.

De par la situation sanitaire, nous les avons soumises par la voie de courriel, à Monsieur Sébastien Cornuz, chef de service de la Direction des domaines et gérances, qui nous a répondu de manière claire, complète et circonstanciée. Nous l'en remercions.

De manière générale, nous n'avons pas constaté de variations importantes ou inhabituelles dans les comptes présentés par la DDGS. Vous trouverez ci-dessous des explications complémentaires aux remarques et observations présentées dans la brochure du budget 2021. La comparaison se fait essentiellement avec le budget 2020

#### **17 – Sports**

171.3121 Achat et consommation eau + 10'200.-

Raisons de cette variation avec le budget 2020

*Augmentation de la consommation d'eau due à l'affaissement des bassins empêchant un bon brassage de l'eau et nécessitant un apport supplémentaire d'eau du réseau ainsi que des étés plus chauds engendrant un renouvellement plus fréquent de l'eau des bassins pour garantir la qualité sanitaire de l'eau selon les normes.*

- 171.3124 Achat et consommation de combustibles + 10'000.-  
Raisons de cette variation avec le budget 2020  
*Augmentation du gaz de chauffage des bassins en début de saison plus froid.*
- 172.3114 Achat combinaison de plongée 7'000.-  
Raison de cet achat  
*Un garde bain a son brevet de plongeur et fait des travaux sur les bouées et les chaines immergées. Travail fait en interne au lieu de mandater une entreprise professionnelle.*
- 172.3147 Entretien du port 21'500.-  
Raison de cette mise en conformité  
*Mise en conformité des installations électriques existantes et installations de prises supplémentaires sur la digue.*
- 175.3145 Rink-Hockey achat plaques tour de piste 10'800.-  
Raison de cet achat  
*Les bandes de la piste (plaques en plastique remplacées par les artisans de la commune) s'usent et doivent être changées afin de ne pas engendrer de risques de blessures pour les joueurs.*

### **3 – Domaines et bâtiments**

- 300.3185 Honoraires et frais expertises externes + 65'000.-  
Raisons de cette variation avec le budget 2020  
*En raison de l'obsolescence du patrimoine communal, la DDGS contribue, dorénavant, également à la rénovation du patrimoine communal alors que cette tâche incombe initialement à la DUE. De ce fait, nous devons faire appel à des bureaux d'architectes et ingénieurs pour des mandats ponctuels liés à l'entretien et la rénovation dans les immeubles.*
- 310.4232 Locations parcelle + 148'400.-  
Raisons de cette variation avec le budget 2020  
*Première rente partielle du droit de superficie des Boverattes. Pour rappel, la première rente est faible car nous devons participer à la facture de dépollution. Nous avons aussi adapté des rentes existantes selon les clauses d'indexations des contrats.*



350.3012 Renforcement nettoyages bâtiments + 17'000.-

Raison de ce renforcement

*Tous les plans de nettoyage des bâtiments communaux ont été mis à jour. Nous avons une diminution des heures de nettoyages au compte 351.3012 (bâtiments administratifs) mais une augmentation au bâtiments locatifs (351.3012)*

350.3186 Adaptation primes ECA + 36'800.-

Raison de cette variation

*Jusqu'à présent toutes les primes ECA étaient payées par les comptes du greffe et les primes dégâts d'eau partiellement par la DDGS. Afin d'avoir une situation d'ensemble des assurances des bâtiments, une nouvelle répartition a été convenue. Le compte 3186.140 sera diminué du même montant.*

351.3012 Traitements personnel occasionnel - 115'000.-

Détails de cette réorganisation

*Tous les plans de nettoyage des bâtiments communaux ont été mis à jour. Nous avons une diminution des heures de nettoyages au compte 351.3012 (bâtiments administratifs) mais une augmentation au bâtiments locatifs*

351.3114.10 Achat machines, matériel, exploitation domaines + 11'800.-

Raison de cette variation

*Achat de 70 chaises pour l'église du Coteau en remplacement des bancs peu adapté à un usage plus intensif du site par l'école de musique, notamment.*

*>> remarque CFIN – imputation peu adéquate, mais le montant reste peu important.*

351.3123 Adaptation consommation électricité - 18'000.-

Raison de cette variation

*Diminution des consommations suite à la mise en place de mesures énergétiques.*

351.3141 Entretien bâtiments et monuments - 125'500.-

Raison de cette variation

*Diminution des travaux d'entretien car beaucoup de travaux doivent être coordonnés par la DDGS dans le cadre du préavis 05-2019.*

351.3141.01 Travaux rénovation - 52'400.-

Raison de cette variation

*Pas de gros travaux de rénovation dans les bâtiments administratifs (uniquement Octogone) par contre augmentation des travaux de rénovation dans les collèges.*

351.3141.02 Entretien des bâtiments – Contrats d’entretien + 15'500.-

Raison de cette variation

*Divers travaux de remplacement ont été effectués l’année dernière et la garantie arrive à échéance. Des contrats d’entretien ont été contractés avec les fournisseurs afin de garantir le bon fonctionnement, la révision et le dépannage sur les installations techniques (chauffage, ventilation, etc.).*

351.3156.10 Entretien équipement/matériel spécialisé + 8'500.-

Raison de cette variation

*Augmentation des réparations sur le matériel spécialisé pour les concierges. (Machines d’entretien)*

351.3186 Adaptation primes ECA + 76'000.-

Raison de cette variation

*Jusqu’à présent toutes les primes ECA étaient payées par les comptes du greffe et les primes dégâts d’eau partiellement par la DDGS. Afin d’avoir une vue d’ensemble des charges d’assurances pour les bâtiments, une nouvelle répartition a été convenue. Le compte 3186.140 sera diminué du même montant.*

351.4271 Loyers bâtiments et constructions - 49'000.- p/r aux comptes 2019

Raison de cette diminution

*Plusieurs locaux et bureaux commerciaux ne sont pas reloués car ils sont conservés afin de pouvoir placer l’administration communal en cas de démarrage des travaux au Prieuré.*

351.4803 Prélèvement fonds rénovation - 52'400.-

Raison de cette variation

*Lié au compte 351.3141.01.*

351.4907 Imputation part aux frais (contrepartie) - 25'500.-

*351.3201.4907 - mise à disposition de l’Octogone pour les écoles CHF 96'400.00 (contrepartie au 510.3908 33'700.00 et au 520.3908 62'700.00) 35 % et 65 %.*

*351.3201.4902 – Participation pour le Pully-Québec en 2021 CHF 25'000.00. (Vu qu’il ne s’est pas réalisé en 2020)*

**512 – Bâtiments scolaires**

512.3133 Achat produits et Fournitures nettoyage - 40'500.-

Raison de cette variation

*Mise en place d'un nouveau plan de nettoyage à l'électrolyse de l'eau afin de réduire considérablement l'usage de produits chimiques de nettoyage.*

512.3141 Entretien bâtiments et monuments + 54'100

Raison de cette variation

*Augmentation des travaux d'entretien dans les collèges et diminution des travaux d'entretien dans les bâtiments locatifs et administratifs*

512.3141.01 Travaux de rénovation + 136'600.-

Raison de cette variation

*Remplacement de chauffage et système de ventilation (MCR) dans 2 collèges (Fontanettaz et Chantemerle). Sécurisation des accès dans 4 collèges et salle de gymnastique.*

512.3186 Adaptation primes ECA + 79'000.-

Raison de cette variation (en relation avec la précédente)

*Jusqu'à présent toutes les primes ECA étaient payées par les comptes du greffe et les primes dégâts d'eau partiellement par la DDGS. Afin d'avoir une situation d'ensemble des assurances des bâtiments, une nouvelle répartition a été convenue. Le compte 3186 140 sera diminué du même montant.*

**58 – Temples et cultes**

Pas de remarques particulières.

**74 – Office du logement**

Pas de remarques particulières.

**Conclusion :**

**Fondé sur son analyse et les réponses satisfaisantes données à ses questions, la sous-commission propose à la Cofin de soutenir le budget 2021 de la DDGS soumis au Conseil communal.**

**Pour la sous-commission**

**Le rapporteur André Ogay**

**25.11.20**

# Rapport de la sous-commission DTSI à la Cofin

## Préavis No 19 - 2020 – Budget de l'année 2021

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres de la Commission des finances,

Composition de la Sous-commission DTSI : Madame Evelyne Campiche Ruegg, Messieurs Jean-Marie Marlétaz et Michel Godart.

La Sous-commission s'est réunie le 9 novembre 2020 et a soigneusement examiné le budget 2021 relatif à la DTSI. Une réunion avec la Direction de la DTSI avec Monsieur le Municipal Marc Zolliker et son chef de service n'ayant pu être organisé à cause de la crise sanitaire, nous avons envoyé nos questions par Courriel à la direction de la DTSI.

Plusieurs questions ont été posées par les membres de la Sous-commission à la direction de la DTSI. La Sous-commission remercie la direction de la DTSI pour ses réponses et la qualité de celles-ci qui nous ont donné entière satisfaction.

### Questions et réponses :

#### **Cpt 410.3040 / pge 22 : Cotisations à la caisse de pensions**

**Question** : Pourquoi que les cotisations à la caisse de pensions diminuent, lorsque le traitement du personnel lui augmente (par rapport au budget 2020)

/// Il s'agit d'une erreur. Le montant des cotisations à la caisse de pensions n'a pas été calculé en fonction de la bonne masse salariale. Il évoluera en fait dans les mêmes proportions que cette dernière et n'augmentera donc pas.

#### **Cpt 410.3154 / pge 22 : Entretien machines, matériel exploitation**

**Question** : Pourquoi une telle augmentation ? le paiement des contrats de maintenance ne se paie-t-il pas année par année ?

/// Plusieurs appareils de précision utilisés par le cadastre ont des contrats de maintenance qui se reconduisent sur des périodes de 3 ans, ou des services d'entretien qui se font tous les 3 ans, d'où quelques fluctuations interannuelles.

**Cpt 410.4656.04 / pge 23: Prestations DTSI- STEP - STAP - STREL**

**Question:** Il y a CHF 102'000.00 de revenus, comment retrouver cette « charge » dans le budget de la STEP?

/// Il s'agit des prestations fournies par le personnel du bureau technique de la DTSI pour la STEP. La contrepartie dans le budget de la STEP apparaît dans deux comptes : 470.3189.04 et 470.3189.05 pour une somme totale de CHF 187'000.00. La différence de CHF 85'000.00 est à trouver dans le compte 460.4656.04 (prestations du personnel du service de l'assainissement) dans la comptabilité communale.

**Cpt 430.3902 / pge 24 : Imputations internes bureau technique**

**Question :** Quelles sont les prestations imputées à cette charge ?

/// Ce sont les prestations du bureau technique de la DTSI (chapitre 10) consacrées à la gestion, à l'entretien et au renouvellement du réseau routier. Pour rappel, les coûts du bureau technique de la DTSI sont répartis sur la route et les réseaux selon une clef qui tient compte essentiellement du temps consacré par les collaborateurs du bureau technique à ces différents domaines. La répartition varie peu d'année en année. Actuellement elle est la suivante :

Réseau d'eau : 20%

Réseau d'électricité : 15%

Réseau d'assainissement : 25%

Voirie, cours d'eau et déchets : 15%

Route : 25

**Cpt 431.3189 / pge 25: Frais divers**

**Question :** Malgré le commentaire, nous aimerions savoir pourquoi une telle diminution et à surtout à quoi correspond ses frais divers ?

/// Les frais divers couvrent les dépenses suivantes :

Frais de matériel pour traiter certains bâtiments avec des revêtements anti-graffitis.

- Electricité pour le silo à sel de Rochettaz.
- Communication pour les vide-greniers.

La diminution est due à une participation moins importante aux frais de communication pour le vide-greniers de Chantemerle.

**Cpt 431.3909.02 / pge 25 : Imputations internes diverses BIP**

**Question :** Pourquoi une telle augmentation et à quoi correspond cette imputation ?

/// Les coûts du service informatique sont répartis sur les services en fonction du nombre de postes connectés dans chaque service. Le nombre de machines ayant été revu à la hausse pour la voirie, celle-ci reçoit une plus grande proportion des coûts du service informatique.

**Cpt 801.3185 / pge 45: Honoraires et frais d'expertises**

**Question :** Pourquoi une telle augmentation ?

/// Les installations électriques intérieures doivent faire l'objet de contrôles réguliers qui donnent lieu à un rapport de sécurité, que l'exploitant du réseau électrique doit contrôler et archiver. Pour se mettre en conformité avec l'ordonnance sur les installations à basse tension, des contrôles techniques des rapports de sécurité doivent être effectués. De par leur nature, ces contrôles nécessitent des connaissances spécifiques qui ne sont pas disponibles en interne. L'augmentation sur le compte

801.3185 concerne le mandat pour effectuer ces contrôles

**Cpt 801.4527 / pge 45 : Participations des communes charges trafic et énergie**

**Question** : Il y a une augmentation de revenu et le commentaire mentionne une diminution de prestations ! nous ne comprenons pas !

*///* Le commentaire n'est effectivement pas explicite. Les prestations en faveur des communes partenaires diminuent légèrement, mais leur participation financière augmente du fait de l'augmentation des charges sur le compte 801.3185

**Cpt 812.3905 / pge 47 : Imputations internes loyers et redevances**

**Question** : Pourquoi une telle augmentation de CHF 28'000.00 ? + de 50% !

*///* Ce poste budgétaire concerne les intérêts calculés sur la base de la valeur du réseau d'eau qui, à la base, est financé par la Commune. L'augmentation constatée dans le cadre de l'élaboration du budget 2021 provient de la hausse de la valeur du réseau d'eau suite aux divers investissements qui ont été consentis ces dernières années et qui sont maintenant activés au bilan.

**La Sous-commission propose à la Commission des finances d'accepter le Budget 2021 de la DTSI tel que proposé.**

Pour la sous-commission / Michel Godart AdC/ rapporteur

Pully, le 17 novembre 2020

# Rapport de la sous-commission DUE à la COFIN

## Budget 2021 – Direction Urbanisme et Environnement

Membres de la sous-commission :  
Anne Schranz, Jean-Robert Chavan, Jean-Denis Briod

Monsieur le président,  
Mesdames et Messieurs les membres de la Commission des finances,

### 1. PREAMBULE :

Les membres de la sous-commission ont chacun attentivement examiné le budget 2021 de la DUE. Chaque membre a soulevé un ensemble de points qui ont été rassemblés au sein d'un même document. Ce dernier a été envoyé par e-mail à Monsieur le conseiller municipal Nicolas Leuba.

La sous-commission a renoncé à une réunion avec M. le Conseiller Municipal en charge du dicastère.

Le budget de la DUE se compose de deux groupes de comptes:

- Compte 42 - Urbanisme et Environnement
- Compte **44** - Parcs , Promenades et Cimetières

### 2. QUESTIONS GENERALES:

Compte tenu du déficit budgétaire catastrophique prévu au budget 2021 de la Ville de Pully, la question générale de la réaction possible de la DUE à l'exigence d'un programme d'austérité a été posée de la manière suivante : De quelle marge de manœuvre dispose encore la DUE en la matière et quelle pourrait être sa réaction si un objectif de réduction de coûts supplémentaire de 5% était donné?

Réponse de la DUE :

*« le budget de la DUE est préparé chaque année avec la plus grande parcimonie et il est consommé presque **intégralement**. Il n'y a donc pas « de gras » qui peut être supprimé aisément ou sans conséquence. Toute réduction dans le compte 420 aurait des répercussions néfastes sur l'urbanisation et le développement de la ville, un objectif majeur de la*

*Municipalité, car il conduirait à des retards difficiles à rattraper car Pully est déjà en retard en regard des autres villes vaudoises de taille comparable (Renens, Morges, etc). Il faut donc éviter cela, d'autant plus que les sommes en jeu sont relativement modestes en regard du budget général de la ville. De petites réductions dans le compte 441 sont possibles mais elles auraient des conséquences visibles sur l'espace public : réduction du fleurissement urbain, etc. En conclusion, on peut dire qu'un objectif linéaire de réduction budgétaire applicable uniformément à toutes les directions est à prohiber; il faut privilégier une réflexion ciblée sur les prestations utiles et celles qui sont moins indispensables. »*

A la question de savoir si les instructions données quant à l'élaboration du budget comportaient des exigences de réductions de charges pérennes, la DUE a répondu comme suit:

*« la DUE a reçu comme chaque année en vue de la préparation du budget de l'année suivante un cahier de recommandations rédigé par le service des finances. Il n'y a pas d'actions pérennes, les demandes sont actualisées chaque année... »*

### 3. QUESTIONS PARTICULIERES

- **p. VI et 420.3011** : que recouvre ce transfert de téléphoniste de la DUE au Secrétariat municipal, quelle était la nécessité d'un pourcentage de travail si réduit (10%) et pourquoi disparaît-elle?

Réponse de la DUE :

*« Le poste de téléphoniste était jusqu'en 2019 à 80%. Il est réparti entre deux personnes. Ce n'est pas suffisant, il faudrait un 100%. Etant donné le nombre de téléphones pour deux des directions et que la téléphoniste est basée à la Damataire et assure la réception, il a été dispatché entre un 10% à la DUE et un 10% à la DTSI et un 60 % à AGF (téléphones pour le reste de l'administration).*

*En 2020, la DUE ayant une personne qui a demandé une baisse de 10%, le 10% récupéré a été attribué à la téléphoniste qui avait le moins de pourcentage . Cette année, nous avons décidé de garder la répartition 10% et 10% et de mettre un 70% à AGF. Le but est finalement de récupérer encore un 10% lors d'une demande de baisse de taux pour pouvoir définitivement avoir quelqu'un qui couvre toute la semaine et de le répartir entre 80% AGF et 10% DTSI/10% DUE. Nous essayons de ne pas demander de nouveaux postes mais de jouer avec la dotation pour améliorer l'efficience où cela est nécessaire. »*

- **420.3101** : quel est ce reconditionnement d'archives et quelle est sa nécessité ? D'autre part il y a-t-il un archivage parallèle dans chaque dicastère alors qu'il existe des archives communales dans des locaux parfaitement appropriés !



Réponse de la DUE :

*« Ce travail de reconditionnement intervient dans le cadre d'un projet de reprise des archives historiques de la Police des constructions. Jusqu'à présent ces documents historiques n'étaient pas inventoriés, leur conditionnement n'était pas approprié à de la conservation à long terme et ils étaient stockés au sein du local de la Damataire qui n'est pas conçu pour de la conservation à long terme.*

*L'objectif est d'inventorier, trier, classer et conserver dans le local-de la Maison pulliérane cette mémoire urbanistique de la Ville. Il s'agit d'un projet conjoint DUE/ Archives communales de grande ampleur s'étendant sur 3 années et recouvrant près de 30 000 dossiers. C'est la raison pour laquelle les coûts ont été imputés au budget de la DUE».*

- **420.3185** : la nécessité de ce poste élevé en honoraires et expertises a été largement documentée dans une réponse au budget 2017, mais il serait utile de recevoir une nouvelle fois le détail.

Voici le détail :

<b>HONORAIRES ET FRAIS D'EXPERTISES</b>	
Honoraires urbaniste, ingénieur en trafic et autres mandataires spécialisé (paysagiste/avocat conseil)	100 000,00
Honoraires architecte, ingénieur-civil et autres spécialistes (ingénieurs CVSE)	56 000,00
EPIQR + finalisation des rapports selon mises à jour du logiciel	15 000,00
Expertises amiante des bâtiments	53 000,00
Procédures de recours, évaluées à 3-5 mandats spécifiques	32 700,00
Avis de droit, évalués à 8-10 mandats spécifiques	36 000,00
<b>Total budget 2021</b>	<b>307 700,00</b>

- 420.3311 : L'essentiel de l'augmentation globale des charges vs 2019 du poste 42 vient de celle des amortissements :

DUE	Total	Amortissements	Total sans am.
2021	4 054 800,00	760 800,00	3 294 000,00
2019	3 762 556,00	479 748,00	3 282 808,00
<b>Augm. 21/19</b>	<b>292 244,00</b>	<b>281 052,00</b>	<b>11192,00</b>

Le détail de cette position figure ci-après, page 19.

#### 4. CONCLUSION

Le budget présenté par la DUE est conforme aux instructions générales de la Municipalité et l'ensemble des postes a fait l'objet d'une approche guidée par le souci d'économie.

Une remise en question des structures et des prestations consécutive à un objectif de réduction linéaire des coûts n'ont pas été effectuées. Vu sa taille, la DUE comporterait à cet égard un potentiel très limité.

Fondée sur ce qui précède ainsi qu'aux réponses satisfaisantes données aux questions de détails de la sous-commission, cette dernière propose à la Commission des finances d'accepter le budget 2021 de la DUE tel que proposé dans la mesure où la COFIN admettra les bases de l'ensemble du budget de la commune.

Pour la sous-commission

Jean-Denis Briod

16/11/2019

Cpte bilan	Section	N° immo	Intitulé objet	Val. acquisition nette	Val. résiduelle au 31.12.2019	Montant préavis pr amort. 2021	Nb. année amort.	Taux amort.	Amortiss. 2020	Budget 2021	Commentaires
<b>Compte 3311 - amortissement ouvrages génie civil et assainissement</b>											
9141.420.01	1.2017.11.420.0	201711001	17-11 Village (est) / Gare - Clergère Sud	1 592 192,30	1 592 192,30	3 560 000,00	30	3,33%		-118 548,00	Amort. prévu en 2021
9141.420.05	1.2017.10.420.0	201710001	17-10 Val d'Or & Coteau	186 098,90	186 098,90	248 000,00	20	5,00%		-12 400,00	Amort. prévu en 2021
9141.420.09	1.2009.09.420.0	200909001	09-09 PPA Ramuz-Tirage-Gare, crédit étude	352 453,70	352 453,70	363 000,00	5	20,00%		-72 600,00	Amort. prévu en 2021
9141.420.39	1.2001.08.420.0	200108002	01-08 Av. des Collèges, aménagements urbains	314 428,15	157 253,81		30	3,33%	-10 471,00	-10 471,00	
9141.420.40	1.2013.19.420.0	201319002	13-19 Ramuz-Source-Carvalho	15 097,75	13 588,75		30	3,33%		-503,00	
9141.420.41	1.2001.14.420.0	200114002	01-14 Liaudoz, déviation, passage inf.	109 032,10	58 164,10		30	3,33%	-3 631,00	-3 631,00	
9141.420.58	1.2005.04.420.0	200504001	05-04 Av. de Lavaux, carrefour Reymondin	258 354,24	172 267,44		30	3,33%	-8 604,00	-8 604,00	
9141.420.66	1.2008.04.420.0	200804001	08-04 Coll. A.-Reymond, Fau-Blanc, Montillier	31 654,30	26 379,16		30	3,33%	-1 055,00	-1 055,00	
9141.420.67	1.2009.04.420.0	200904001	09-04 Grand'Rue, aménagement urbains	2 074,60	1 518,00		30	3,33%	-70,00	-70,00	
9141.420.69	1.2009.13.420.0	200913001	09-13 Av. de Belmont, Chantemerle, Grillon	109 038,20	90 879,59		30	3,33%	-3 631,00	-3 631,00	
9141.420.79	1.2014.07.420.0	201407002	14-07 Rue du Midi / Rue du Centre	40 577,61	37 873,61		30	3,33%	-1 352,00	-1 352,00	
9141.420.80	1.2014.20.420.0	201420001	14-20 Annexe-Ouest - Conformité + ascenseur	1 696 475,85	678 587,85		5	20,00%	-339 296,00	-339 291,85	FIN AMORT.2021
9141.420.81	1.2014.11.420.0	201411001	14-11 PQ "Vallon de la Paudèze"	334 971,66	334 971,66	350 000,00	5	20,00%		-70 000,00	Amort. prévu en 2021
9141.420.88	1.2014.24.420.0	201424001	14-24 Villardin / Joliette / Somais ..... / Verney	170 590,70	170 590,70		20	5,00%	-8 530,00	-8 530,00	Amort. dès 2020
9141.420.89	1.2015.11.420.0	201511001	15-11 Ch. de Pierraz-Portay, Sud	11 256,95	10 130,95		20	5,00%	-563,00	-563,00	
9141.420.91	1.2013.15.420.0	201315005	13-15 Av. Avenir / Ch. Miremond Sud	45 595,50	39 519,50		30	3,33%	-1 519,00	-1 519,00	
9141.420.93	1.2013.02.420.0	201302001	13-02 Secteur Gare, phase 1	2 624 166,46	2 536 781,46		30	3,33%	-87 385,00	-87 385,00	
9141.420.97	1.2012.01.420.0	201201002	12-01 Réhaussement des ponts & réamèn.	269 057,65	242 151,65		20	5,00%	-13 453,00	-13 453,00	
9141.420.99	1.2011.05.420.0	201105001	11-05 Av. Cerisiers et Deux-Ponts	215 256,45	193 749,45		30	3,33%	-7 169,00	-7 169,00	
<b>TOTAUX</b>									<b>-487 232,00</b>	<b>-760 775,85</b>	
<b>Compte 3312 - amortissement des bâtiments et constructions</b>											
9143.420.05	1.2009.16.420.0	200916001	09-16 Developp. structures petite enfance 2	23 022,80	23 022,80		5	20,00%	-4 605,00	-4 605,00	Amort. dès 2020
<b>TOTAUX</b>									<b>-4 605,00</b>	<b>-4 605,00</b>	
<b>Compte 3313 - amortissement machines, mobilier et véhicules</b>											
9146.420.75	1.2012.15.420.6	201215002	12-15 Mise en œuvre mobilité douce	60 665,35	42 464,35		10	10,00%	-6 067,00	-6 067,00	
<b>TOTAUX</b>									<b>-6 067,00</b>	<b>-6 067,00</b>	
<b>Compte 332 - autres amortissements du patrimoine administratif</b>											
9149.420.93	1.2013.02.420.0	201302002	13-02 Secteur Gare phase 1	504 092,90	470 469,90		15	6,67%	-33 623,00	-33 623,00	
<b>TOTAUX</b>									<b>-33 623,00</b>	<b>-33 623,00</b>	

# Rapport de la sous-commission DJAS à la Commission des finances

## Budget 2021

Membres de la sous-commission :

Anne Ganty, Gérald Cuche, Yolanda Baez

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les membres de la Commission de finances

La sous-commission a attentivement examiné le budget 2021 de la DJAS. Chaque membre a soulevé un ensemble de points qui ont été rassemblés au sein d'un même document. Nous tenons à remercier Monsieur le Municipal Jean-Marc Chevallaz ainsi que le chef de service Monsieur Alain Delaloye le responsable financier de la DJAS Monsieur Cédric Bonzon, de même que les responsables de la Fondation de l'enfance et de la jeunesse Mesdames Anne Corelli et Jacqueline Zecchin pour la clarté de leurs réponses.

### **Questions et réponses en liens avec les divers comptes de la DJAS**

---

#### **50. Administration des écoles**

##### **500.3012 et 500.3185**

Les commentaires font état de chargé de projet en CDD 2 ans, honoraires et expertises pour la suite des études liées notamment au réfectoire secondaire etc...

Concernant le poste 500.3012 quelles seront les activités du chargé de projet qui selon nous ont des liens directs avec les honoraires et expertises présentées dans le compte 500.3185 ?

Le poste CDD 2 ans est essentiellement affecté à la gestion et suivi de projets gérés en interne dans le domaine du développement ou de l'optimisation des prestations parascolaires, scolaires et à la jeunesse tels par exemple la révision des prestations des études surveillées, le développement/mise en place de salles d'accueil pour le temps de midi (salle pique-nique), les équipements scolaires, etc. ainsi que la gestion et la coordination avec les écoles dans le domaine de l'administration scolaire, suivi des activités hors cadre, transports, PPLS, service médical et dentaire, facturation, etc. Ce poste est subordonné au responsable financier et secteur « jeunesse ».

S'agissant du compte 3185.500, ce compte est affecté aux mandats externes et honoraires identifiés pour les éléments suivants :

Honoraires dentistes scolaires CHF 7'500.00

Réfectoire secondaire, études par mandataire professionnel secteur restauration CHF 15'000.00

Honoraires formateurs "études surveillées" CHF 2'500.00

Mandat TBI + mobilier scolaire, accompagnement dans le contexte de la préparation des dossiers et préavis y relatifs CHF 10'000.00

### **500.3653.01 Subventions aux sociétés locales**

L'augmentation de CHF 11'400.00 par rapport au budget 2020 et aux comptes 2019, nécessite des commentaires complémentaires.

La hausse du budget résulte en une décision de la Municipalité à subventionner de manière croissante la Ludothèque. Le montant figurant dans ce budget correspond au montant maximal convenu dans la décision de la Municipalité pour le subventionnement de cette entité.

### **512.3133 Achats de produits et fourniture nettoyage**

En ce qui concerne, les écoles, le parascolaire, le préscolaire, les réfectoires, les APEMS etc. les comptes 3133, achats de produits de nettoyage ne font état d'aucune augmentation significative des coûts alors que les produits de désinfection et masques sont devenus indispensables. Dans quels comptes ces fournitures sont -elles imputées ?

A ce stade, l'achat de matériel de désinfection et sanitaire est centralisé au service RH. En effet, il n'y a pas de montant prévu dans le budget 2021, dans le chapitre 5 concernant la crise sanitaire.

## **52 Enseignement secondaire**

### **520.3170 Frais de réceptions et de manifestations**

Pouvez-vous nous décomposer ce compte dans lequel est inclus un montant de CHF 20'000.00 concernant l'organisation des 40 ans du collège Arnold Reymond ?

Réceptions scolaires diverses :	CHF	500.00
Promotions secondaires :	CHF	4000.00
Frais soirées des parents :	CHF	500.00
Location City-club pour activités scolaires :	CHF	1000.00
Prise en charge d'un repas « fourchette verte » pour les SAE Basket études :	CHF	7000.00
40 <sup>e</sup> anniversaire AR :	<u>CHF</u>	<u>20000.00</u>
<b>TOTAL :</b>	CHF	33000.00

**520.3662 Aides individuelles à la formation et aux études**

Nous souhaitons connaître la décomposition de ce compte.

Programme LIFT « intégration d'élèves à difficultés » :	CHF	2000.00
Camps de ski 9H :	CHF	50000.00
Voyages linguistiques 10H :	CHF	40000.00
Voyages d'études : 11H :	CHF	<u>92000.00</u>
<b>TOTAL :</b>	CHF	184000.00

**520.4522 Participation des communes aux charges d'enseignement**

La rubrique 4522 est présente dans plusieurs comptes concernant le scolaire.

Quels sont les bases de calculs utilisées ? Cela concerne l'administration des écoles, l'enseignement primaire, l'enseignement secondaire, le réfectoire secondaire, l'enseignement spécialisé, l'office régional d'orientation, le service médical et dentaire, les camps scolaires et colonies.

Les sommes indiquées dans les comptes 4522 ont été définies historiquement par des montants forfaitaires. Dès lors, c'est pour cette raison qu'il n'y a pas de fluctuation dans les comptes 4522 hors section 520. Le solde de la facturation se retrouvant dans le compte 520.4522. Des réflexions sont en cours pour identifier différemment les montants mais la manière de procéder des dernières années a été utilisée pour le budget 2021.

**521.3131. Réfectoire scolaire**

Ces derniers mois, avez-vous observé une baisse de fréquentation de ces lieux.

Avant la crise sanitaire, la fréquentation des lieux était assez stable. Il est difficile d'avoir des statistiques précises du fait qu'il n'y a pas de liste de présence au réfectoire puisque les enfants se rendent sur les lieux à leur convenance. Cependant, depuis la réouverture du réfectoire en mai 2020, la baisse de fréquentation est manifeste.

Baisse de fréquentation, quelles causes et quelles solutions ?

La baisse de fréquentation est due au plan de protection que nous avons dû mettre en place pour garantir l'ouverture du réfectoire même durant cette période compliquée. La baisse du nombre de places à disposition a dû être imposée au vu de la configuration des lieux.

Le réfectoire est fermé durant les pauses du matin et de l'après-midi afin d'éviter un flux trop important d'élèves en même temps.

Le pique-nique sur place est interdit, mais en accord avec les directions, les halls du collège principal (pour les 7P et 8P) et du collège Arnold Reymond (9S à 11S) peuvent être utilisés pour se restaurer à midi.

**57 Camps scolaires et colonies****570 camps scolaires (école à la montagne)**

Parmi cet ensemble de comptes nous notons une diminution de pourcentage du moniteur adjoint, une diminution des loyers et fermages, une diminution des frais de transports, une diminution de

participation des élèves. Les autres comptes de charges ou de revenus sont stables par rapport au budget 2020.

Sachant que d'importants travaux auront lieu sur le site des Mosses durant l'année 2021 nous avons besoin d'explications sur la justification des montants figurants dans les divers comptes.

En effet, certains postes sont diminués dû au fait que l'exploitation du chalet des Mosses n'aura pas lieu. Cependant, les camps scolaires sont maintenus sous une autre forme d'activités à la journée sur Pully. Dès lors, les frais courants restent de vigueur et ils sont nécessaires au bon fonctionnement de ces journées.

Question complémentaire les camps de vacances aux Mosses auront-ils lieu en 2021 ?

La colonie des relâches sera annulée suite aux mesures liées à la COVID-19. Les colonies de vacances d'été et d'automne seront maintenues.

## 6 Police

### 600 Administration

Entre les comptes 2019 CHF 8'675'691.74 et le budget 2021 CHF 9'261'000.00 le montant des charges a augmenté de CHF 585'308.26. Pouvez-vous nous fournir des explications ?

	Budget	Budget	Compte	Participation réforme policière	
	2021	2019	2019	2021	2019
ASEL	11'352'787	11'075'756	10'818'110		
Part. Pully	7'300'000	7'300'000	6'902'299	1'960'000	1'772'400

Les montants avancés par la SSCofin concernent le coût total de Police (participations à l'ASEL et à la Réforme policière vaudoise)

La différence de CHF 585'308.00 s'explique comme suit :

- Réforme policière : + CHF 187'600.00 (selon protocole d'accord, aucune influence de Pully)
- Durant l'année 2019, plusieurs non-dépenses budgétées à hauteur de CHF 340'000.00, notamment :

Diminution des commandes de carnets d'amendes d'ordre	CHF	13'000.00
Diminution des renouvellements pièces uniformes et matériel	CHF	42'000.00
Achat d'un véhicule d'intervention moins cher que prévu	CHF	18'000.00
Renouvellement de radios Polycom moins important que prévu	CHF	15'000.00
Mise en conformité locaux signalisation routière moins onéreuse	CHF	14'000.00
Diminution de la consommation de carburant	CHF	22'000.00
Pas de commande papier plotter et moins d'étalonnage de feux	CHF	30'000.00
Peu de réparation du parc de véhicules	CHF	18'000.00
Frais informatiques moins importants que prévu	CHF	116'000.00
Primes d'assurances de choses, RC moins importantes que prévu	CHF	11'000.00
Diverses diminutions	CHF	<u>41'000.00</u>
Total des non dépenses	CHF	<u>340'000.00</u>

- Le montant des amendes a été supérieur de quelque CHF 500'000.- au budget, montant qui a été ristourné aux communes. L'estimation du produit des amendes n'a volontairement pas été modifié pour le budget 2021.
- Durant l'année 2019, il y a eu quelques temps de vacance (période durant laquelle le poste n'est pas repourvu) avant de pouvoir remplacer certains collaborateurs (salaires non versés)
- Le budget 2021 comprend les augmentations statutaires annuelles (env + 1%).

Le budget annuel est réalisé avec une grande rigueur et correspond à la réalité au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Durant celle-ci, le service est confronté à de nombreux impondérables qui peuvent influencer les finances de l'ASEL. A ce jour, la participation de Pully a, à chaque fois, été inférieure aux estimations du budget (entre CHF 300K et 800K)

### **611.3809 Attribution autres fonds réserve**

*Le commentaire : Produit des locations des parkings réservés et facturés.*

*Pourquoi ces produits sont-ils attribués à un fonds de réserve et quels sont les buts de ce fonds ?*

Il s'agit de l'attribution des produits des locations des parkings réservés et facturés au personnel de la Ville et des écoles de Pully au fonds de mobilité selon la directive relative au plan de mobilité. La directive relative au plan de mobilité est composée de plusieurs chapitres.

Chapitre 1 : Utilisation d'un véhicule privé à des fins professionnelles, (indemnité kilométrique, couverture casco pour véhicules privés).

Chapitre 2 : Fonds « casco » pour les véhicules privés des membres de la Municipalité et du personnel communal. La Municipalité dispose d'un fond spécial destiné au paiement de tout ou partie des dommages causés aux véhicules privés des membres de la Municipalité et des collaborateurs de la Commune lors d'accidents survenus pendant un trajet effectué pour le compte de la Commune et dont l'utilisation a été autorisée ou ordonnée par l'autorité compétente.

Chapitre 3 : Stationnement (autorisation de stationnement générale ou sectorielle, encaissement de loyer).

Chapitre 4 : Véhicules Mobility (utilisation à des fins professionnelles ou privées, frais de fonctionnement).

Chapitre 5 : Subventions pour utilisation des transports publics. Chapitre 6 :

Utilisation des vélos électriques.

*Article 6 - Financement*

*Ce fonds est alimenté conformément aux modalités fixées par la Municipalité. »*

## **7 Sécurité sociale**

### **710.3011 Traitements du personnel**

Le commentaire : Diminution de pourcentage et différentiel salarial.

Les montants figurants aux budgets 2020 et 2021 sont les mêmes, explications ?



Il y a en fait, une diminution effective de pourcentage de -020 EPT suite à un départ de collaboratrice et son remplacement/arrivée par une nouvelle collaboratrice dans le service. La collaboratrice qui a quitté le service était à 100%. Sa remplaçante est à 80%.

Cependant, étant donné que la nouvelle collaboratrice a un salaire plus élevé (expérience/âge selon grille salariale) que la précédente (=différentiel salarial), au final il n'y a pas de différence de masse salariale, raison pour laquelle ce commentaire a été intégré à la brochure du budget pour ce compte.

#### **710.3664. Aides individuelles hygiène et santé publique**

Commentaire : Aide pour frais d'inhumation (indigents)

Pour quelle raison cette aide ne figure-t-elle pas dans le compte 64-3524, participation aux frais d'inhumation ?

Ce compte est dédié spécifiquement à la prise en charge des frais d'inhumations et cérémonies funéraires en faveur des indigents, soit une aide sociale de compétence DJAS aux personnes ne pouvant assurer ces frais.

Il est alors précisé au préalable aux entreprises de pompes funèbres qu'il s'agit d'un service funéraire pour indigents, en principe env. CHF 2000.00 / cas.

Le budget prévoit 5 cas par année. CHF 2000.00 x 5 = CHF 10'000.00.

Il s'agit d'une obligation légale de prise en charge des services funéraires pour indigents par la loi sur l'action sociale vaudoise (LASV) art. 19 selon une procédure cantonale établie.

#### **711 Petite enfance et jeunesse**

Accueil préscolaire et parascolaire

Lié à la Constitution Vaudoise, article 64a, école à journée continue

Tableau représentant le regroupement des comptes liés à l'accueil de jour des AFJ et de la fondation de l'enfance

<b>Comptes</b>	<b>Rubrique</b>	<b>Comptes 2019</b>	<b>Budget 2021</b>
200.4360	Prestations pour comptabilité	40'000.00	40'000.00
710.3199	Frais divers réseau PPBL	500.00	500.00
710.3655.03	Réseau d'accueil enfance Participation Ville de Pully	161'818.85	205 000.00
710.4360.03	Remboursement prestations réseau accueil PPBL	-53'129.00	-50'00000
711.3312	Amortissements des bâtiments et constructions	42'746.00	58'300.00
711.3515	Contribution à la FAJE	91'680.00	93'200.00
711.3655.07	Accueil familial de jour Pully	231'454.15	287'900.00
711.3655.09	Aide et subvention (fondation de l'enfance & charges structures accueil) *	3'028'314.89	4'000'000.00

711.3655.11	Animation et prévoyance scolaire (fondation de l'enfance)	99'555.95	118 000.00
711.4901.11	Contrepartie 711.3655.11	-99'555.95	-118 000.00
760	Accueillantes en milieu familial, total des charges	1'098'443.65	1'174'000.00
760.4360	Remboursement AFJ parents	-616'951.05	-630 000.00
760.4360.01	Subvention FAJE et AFJ	-81'918.00	-80 000.00
760.4360.02	Participation communes AFJ	-366'469.10	-461'500.00
760.4361	Remboursement traitement charges sociales	-355.50	
760.4390	Autres recettes	-2 750.00	-2 500.00
	<b>Total</b>	<b>3 573'384.20</b>	<b>4 634'900.00</b>
	Différence entre les comptes 2019 et le budget 2021	1'061'515.80	

### Fondation de l'Enfance et de la Jeunesse et accueillantes de jour

Les activités de l'accueil des enfants de 0 à 10 ans figurent dans plusieurs comptes :

Comptes	Désignations	Charges en CHF
710.3655.03	Réseau d'accueil de l'enfance	
711	Petite enfance et jeunesse (après déduction de l'imputation concernant animation et prévention scolaire)	
760	Accueillantes en milieu familial (après déduction de la participation des parents et de la subvention FAJE, et sans la participation des communes de Paudex Belmont et de Lutry)	
Total des charges selon budget 2021		<b>4'594'900.00</b>
Total des charges selon comptes 2019		<b>3'533'394.20</b>
Augmentation les charges 2019 et le budget 2021		<b>1'061'515.80</b>

Pour expliquer et comprendre les raisons de cette augmentation, voici un tableau d'occupation par sites ainsi que la répartition des structures

### Tableau représentant pour les préscolaires et parascolaires diverses données d'occupation de sites

	Accueil préscolaire Pully 0-4 ans	Nurserie	Garderie	AFJ Pully	Accueil parascolaire Pully 4-10 ans	Accueil collectif	AFJ Pully
2020	Nombre de sites	3	3		Nombre de sites	8+2 annexes	
2021	Nombre de sites	3	3		Nombre de sites	8+2 annexes	

2020	Effectif du personnel en EPT	28.2	28.6	12	Effectif du personnel en EPT	54.5	12
2021	Effectif du personnel en EPT	22.82	32.65	12	Effectif du personnel en EPT	57.88	12
2020	Nombre places disponibles	49	102	42	Nombre places disponibles	592	19
2021	Nombre places disponibles	42	109	42	Nombre places disponibles	616	19
2019	Liste d'attente	201	83	47	Liste d'attente	25	2
2020	Liste d'attente	226	78	58	Liste d'attente	79	4

**La fondation comprend :**

2020	2021	
1	1+1	Bureau administratif – Guillemain 9-11
5	5	UAPE : les Alpes (+12 places) – Les Copains – Paudex – Annexe - Fontanettaz – l'Appart (+12 places)
3	3	APEMS : Jules Loth – Annexe – Parenthèse (Mallieu) – le Cube
4	4	Garderies : du Parc – Le Côteau – Les Petits Pas – Garderie la Canopée (Boverattes) exercice sur une année entière.
2	2	Nurserie : Les Alpes – La Tourterelle
1	1	Espace Jeunes

Questions concernant la Fondation de l'Enfance.

Une réflexion sur la création de nouvelles structures d'accueil pour les enfants de 0 à 4 ans.

**Situation actuelle ?**

Pour 2021, ouverture de la structure des Boverattes avec 29 places.

Pour un futur non encore planifié, un projet pourrait être réalisé à l'avenue Guillemain d'une capacité de 40 places supplémentaires comprenant entre autres, 5 groupes de bébés de chacun 5 places et le solde en garderie.

La Municipalité de Pully a pour objectif, d'ici la fin de législature, un taux de couverture de 20 % au niveau du préscolaire.

Le déplacement de votre secteur administratif du chemin de la Clergère à l'avenue Guillemain 11 a-t-il eu un impact sur vos charges de loyer ?

Réponse :

Nous avons réussi à relouer les locaux de la Clergère avant la fin du bail. Ainsi dès décembre 2020, toute l'administration sera regroupée sur le site de Guillemain. Il y aura sans aucun doute une économie de loyers pour 2021. L'effectif du personnel administratif se présente comme suit : 4 postes à 100%/2 postes à 80%/1 poste à 50%/1 poste à 20%/2 apprentis.

Le poste à 20 % concerne la gestion des listes d'attentes.

En % du budget pouvez-vous nous communiquer la répartition des charges ainsi que la répartition des revenus ?

Répartition des charges par nature		Répartition des revenus par nature	
Charges du personnel	76.1 %	Financement à charges des parents	37.4%
Frais de locaux	9.7%	Remboursements divers	0.9%
Charges administratives	1.8%	Subventions FAJE/OFAS	21.8%
Investissement matériel / frais divers	2.2%	Mandat de gestion structures Paudex	1,7%
Achats de produits alimentaires	9.1%	Subvention des communes	38.1%
Charges financières	0.0%	Produits financiers	0%
Outsourcing	0.8%		
Frais de transports enfants	0.3%		
Total	100.0%	Total	100.0%

### Pour le futur :

Le plan des investissements 2020-2023 comprendra des projets de développement des structures d'accueil, selon le tableau ci-dessous :

Plan des investissements	2021	2022	2023	2024
37 Préavis No. xxx Guillemin 7. Mise en conformité			350'000.00	750'000.00
36 Préavis N° xxx Nouveaux développements structures d'accueil – Guillemin 9-11	295'000.00	2'800'00.00	1'500'000.0 0	

## 72 Prévoyance sociale

### 72.3655 Aides et subvention prévoyance sociale

Frais liés à diverses actions de prévention ou d'activités proposées aux pulliérans. Pouvez-vous nous décomposer ce compte ?

Projets séniors et jeunes publics au City-club :	CHF	20000.00
Passeport vacances :	CHF	16500.00
Français en jeu :	CHF	7000.00
Association Lire et écrire :	CHF	7000.00
Le Kaléidoscope :	CHF	6000.00
La Mosaïque :	CHF	6000.00
Gym des aînées :	CHF	3000.00
Autres entités subventionnées (stop suicide, ados pro entraide séniors etc.) :	<u>CHF</u>	<u>13500.00</u>
TOTAL :	CHF	79000.00

## 76 Petite enfance

### 760.4360.02 Participation des communes

Nous souhaitons également connaître la répartition financière par commune Selon le compte 760.4360.02

Pully :	CHF	287900.00
Paudex :	CHF	24800.00
Belmont :	CHF	74400.00
Lutry :	CHF	<u>74400.00</u>
 TOTAL :	 CHF	 461500.00

#### Conclusion :

Fondée sur son analyse et les réponses claires et précises données à ses questions, la sous- commission propose à la COFIN de soutenir le budget de la DJAS et de la Sécurité Publique soumis au Conseil Communal

Sous-Commission  
chargée de l'examen du budget 2021 DJAS et Sécurité publique

Gérald Cuche, rédacteur du rapport  
Anne Ganty  
Yolanda Baez

Pully, le 18 novembre 2020